

-----  
PRIMATURE

# Le Premier Ministre,



Présidence

Gouvernement

Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Secrétaire général de lade la République,  
Monsieur le Secrétaire général du

**OBJET:** Lettre de cadrage du projet de loi de finances pour 2014

La présente lettre de cadrage du projet de loi de finances pour 2014 est élaborée en fonction de l'évolution de la situation économique sur la période 2011-2012 et des perspectives de croissance 2013-2014, au niveau mondial et national.

En effet, l'environnement économique et financier international a été marqué en 2012 par l'aggravation de la crise de la dette publique en Europe et le ralentissement dans les économies émergentes et en développement, conduisant à un taux de croissance du Produit intérieur Mondial de 3,2% contre 3,9% en 2011.

Ce ralentissement est imputable à la fois aux pays avancés (1,2% en 2012 contre 1,6% en 2011) et aux pays émergents et en développement (5,3% en 2012 contre 6,4% en 2011).

En 2013, les perspectives de l'économie mondiale montrent que la croissance économique devrait s'améliorer à un rythme plus faible que prévu, en liaison avec la crise qui sévit dans la zone Euro. En effet, la croissance économique mondiale est projetée à 3,3% en 2013, soit légèrement au dessus du niveau enregistré en 2012 (3,2%).

Au plan interne, la croissance a atteint 3,5% en 2012 (après 2,1 % en 2011), grâce à la bonne tenue de l'agriculture. L'inflation a été modérée, avec une hausse des prix à la consommation de 1,4% en 2012 contre 3,4% une année auparavant. En outre, pour la première fois depuis plusieurs années, la cible annuelle de déficit budgétaire (5,9% du PIB) a été respectée malgré d'importantes moins-values de recettes.

En 2013, malgré un environnement international toujours peu porteur, la croissance du PIB devrait enregistrer une légère hausse à 4%, soutenue par l'investissement public notamment dans les secteurs prioritaires, le démarrage des projets structurants exécutés au titre du Millenium Challenge Account (MCA) mais également la poursuite de la restructuration du secteur de l'électricité.

En 2014, la croissance de l'activité économique est attendue à 4,6%.

C'est dans cet environnement économique mitigé que s'inscrit la préparation de la loi de finances pour 2014 avec l'objectif résolu de sauvegarder la stabilité économique et d'atteindre les objectifs de développement grâce à la poursuite du programme économique et financier appuyé par l'instrument de Soutien à la Politique Economique (ISPE) et à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour le Développement Economique et Social (SNDES).

C'est ainsi que l'action budgétaire en 2014 sera guidée par la poursuite des objectifs spécifiques suivants :

- mener une politique prudente sur le plan budgétaire afin d'améliorer la qualité des dépenses ;
- optimiser la gestion des finances publiques à travers un accroissement des recettes et une rationalisation des autres dépenses courantes (Eau, Electricité et Téléphone);
- rehausser la productivité des dépenses publiques et réduire les risques budgétaires ;
- favoriser un environnement des affaires viable pour le secteur privé en opérant les réformes structurelles.

A cet égard, la gestion budgétaire 2014 devrait permettre d'opérationnaliser la deuxième année du plan d'actions prioritaires de la SNDES articulé autour des programmes suivants :

- le programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence (PAQUET) ;
- le Programme d'aménagements hydro-agricoles et d'équipement du monde rural ;
- le Plan national d'Action pour l'Environnement ;
- le Programme d'Amélioration de la Mobilité urbaine et rurale ;
- le Programme de distribution et de transport de l'électricité ;
- le Programme d'électrification rurale ;
- le Programme de territorialisation des politiques publiques ;

- le Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM) ;
- le Programme national de Développement sanitaire et social (PNDSS) ;
- la Politique de couverture maladie universelle ;
- l'Initiative pour la protection sociale des groupes vulnérables ;
- le Programme Décennal de Lutte contre les inondations ;
- la Stratégie nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG) ;
- Programme de Renforcement de la protection zoosanitaire;
- Programme d'appui au développement des cultures fourragères;
- Programme Chaines de froid et gestion durable des ressources halieutiques.

Au demeurant, la mise en œuvre des stratégies sectorielles précitées sera appuyée par l'application du plan de réformes budgétaires et financières, avec entre autres objectifs :

- la poursuite de la production des cadres de dépenses à moyen terme et l'amélioration de la planification budgétaire ;
- l'application progressive des innovations consacrées par le nouveau cadre de gestion des finances publiques (DPBEP, DPPD, etc.) ;
- la poursuite des réformes fiscales dans le sens d'améliorer davantage les performances en matière de recouvrement ;
- le respect des règles encadrant l'exécution budgétaire ;
- l'amélioration de l'interconnexion des outils de gestion informatique des finances publiques ;
- le renforcement de la transparence des marchés publics ;
- le maintien de la dynamique de la reddition des comptes de l'Etat ;
- la production régulière des rapports annuels de performance (RAP) et rapports trimestriels d'exécution du budget(RTEB).

Aussi, voudrais-je vous inviter, dans le cadre de la préparation des Cadres de Dépenses sectoriels à moyen Terme (CDSMT), des Documents de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et des projets de budgets de vos institutions et départements respectifs, à tenir étroitement compte des priorités gouvernementales sus indiquées et des engagements de l'Etat auprès de ses partenaires. Ceux-ci devront parfaitement être reflétés dans le choix de vos programmes ou projets, activités, indicateurs de performance et surtout des allocations budgétaires, de façon à garantir une efficacité de la dépense publique, se traduisant ainsi par des progrès vécus et ressentis par les populations.

Enfin, s'agissant des modalités de préparation des budgets, des CDSMT et des DPPD des départements ministériels, le Ministre de l'Economie et des Finances vous fera parvenir la circulaire y relative ainsi que les enveloppes sectorielles indicatives.

Au regard de ce qui précède, je vous invite au strict respect des règles de préparation du budget et à procéder à la répartition des enveloppes en fonction des priorités des projets et programmes que vous aurez retenus.

